



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF. 38

19 janvier 2023

Original : ANGLAIS

Dixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes

Virtuelle, 30 janvier – 1e février 2023

**Examen des opérations, du fonctionnement et du financement des centres
d'activités régionales et des réseaux d'activités régionales de la Convention de
Cartagena
Plan de travail 2022/2023**

Cette réunion est convoquée virtuellement. Les délégués sont priés d'accéder à tous les documents de la réunion en format numérique selon le besoin.

*Ce document a été reproduit sans révision formelle.

EXAMEN DES OPÉRATIONS, DU FONCTIONNEMENT ET DU FINANCEMENT DES CENTRES D'ACTIVITÉS
RÉGIONAUX ET DES RÉSEAUX D'ACTIVITÉS RÉGIONAUX DE LA CONVENTION DE CARTAGENA
PLAN DE TRAVAIL 2022/2023

#	RECOMMANDATIONS	ACTIONS NÉCESSAIRES	DURÉE	MESURES PRISES/PROGRÈS/COMMENTAIRES	RESPON SABLE
	STRUCTURE ACTUELLE ET OPÉRATIONS GÉNÉRALES DES CAR ET DES RAR				
	Secrétariat				
	À court terme				
1	Dans un souci de clarté et de cohérence dans l'utilisation des termes « <i>« Programme pour l'environnement des Caraïbes,</i> » « <i>Unité de coordination régionale,</i> » « <i>Secrétariat de la Convention de Cartagena,</i> » l'unité de coordination devrait être connue à l'extérieur sous le nom de « <i>Secrétariat de la Convention de Cartagena/Secrétariat du PEC.</i> » Le terme UCR/CAR ne devrait être utilisé qu'à des fins administratives internes au sein du PNUE.	<i>Acceptée et peut être mise en œuvre sans incidences sur les ressources, ni besoin de nouvelles décisions de la COP.</i>	<i>Immédiat et en cours</i>	<i>Des efforts ont été entrepris dans toutes les communications pour se référer plus spécifiquement au Secrétariat de la Convention de Cartagena.</i> <i>L'utilisation de l'UCR/CAR est limitée aux anciens documents et références au siège du PNUE. L'utilisation du PEC à lui tout seul crée également une confusion avec le Bureau sous-régional du PNUE pour les Caraïbes.</i>	
2	À ce jour, aucun accord avec le pays hôte ni mémorandum d'entente conclu avec des organisations partenaires ne contient de détails opérationnels concernant la relation entre le Secrétariat du PEC et les CAR ou les RAR, leur fonctionnement ou la façon dont ils devraient être financés. Dans le but d'améliorer la structure de gouvernance,	<i>Acceptée et peut être mise en œuvre pour de nouveaux mémorandums d'entente sans incidences sur les ressources ni besoin de nouvelles décisions de la COP.</i>	<i>Immédiat et continu pour tout nouveau mémorandum d'entente.</i>	<i>Les mémorandums d'entente sont des modèles standard et ne contiennent généralement pas de détails sur les arrangements opérationnels. Cela s'applique également aux accords de gouvernements hôtes, dont l'un a été développé avant le développement</i>	

	<p>l'ensemble des fonctions et des tâches du Secrétariat, reflétant les besoins et les pratiques actuels, ainsi qu'une relation claire, la répartition des responsabilités avec les CAR devrait être décrite, éventuellement sous la forme de «termes de référence» qui décrivent les éléments de base nécessaires pour définir une relation de coopération fonctionnelle entre le PEC et les CAR/RAR, tout en décrivant les attentes entre toutes les parties à l'accord de pays hôte/mémorandum d'entente.</p>	<p><i>Pour les modifications apportées aux accords de pays hôte existants ou nouveaux, des modifications formelles seront nécessaires ainsi que d'éventuelles nouvelles décisions de la COP.</i></p>	<p><i>Moyen terme pour les accords de pays hôte</i></p>	<p><i>de directives du CAR/RAR et d'un modèle standard proposé par le siège du PNUÉ. Ce niveau de détail pourrait être mieux reflété dans une annexe de ces accords. qui peuvent être plus faciles à modifier/mettre à jour le cas échéant. Des détails supplémentaires sur la gouvernance des CAR, y compris les relations avec les points de liaison et le gouvernement hôte, peuvent également être élaborés.</i></p> <p><i>Les CAR devraient être consultés, s'il y a lieu, et conseillés sur tout nouveau mémorandum d'entente développé ou mis à jour par le Secrétariat avec les organismes partenaires. Les termes de référence seraient utiles pour compléter les accords standard sans qu'il soit nécessaire de procéder à des modifications formelles. Les CAR et les RAR peuvent également élaborer des mémorandums d'entente entre eux et avec d'autres organismes partenaires pour atteindre les objectifs de la Convention et de ses Protocoles.</i></p>	
	Centre d'activités régionaux				
	À court terme				
3	Réaffirmer le rôle et l'importance des CAR et des RAR en tant que partie intégrante du	<i>Acceptée et peut être mise en œuvre sans incidences</i>	<i>Immédiat et en cours</i>	<i>Le travail des CAR et des RAR (organismes partenaires) est</i>	

	<p>cadre institutionnel de la Convention de Cartagena, le cas échéant, dans les documents stratégiques tels que la Stratégie du PEC, et les plateformes externes telles que les médias sociaux, les sites Web pertinents et les canaux de communication avec les organisations partenaires et les Parties contractantes, afin d'éviter de donner l'impression de surcharger ou de dupliquer les structures [existantes ou prévues à l'avenir].</p>	<p><i>sur les ressources et/ou besoin de nouvelles décisions de la COP.</i></p>		<p><i>présenté dans tous les documents de communication, les sites Web, les médias sociaux et il y a une nouvelle section dédiée aux CAR dans le bulletin du PEC.</i></p> <p><i>Le personnel du CAR participe plus activement en tant que personnes ressources et/ou présentateurs pour les activités du programme ou du projet, y compris la participation à des événements au nom du Secrétariat.</i></p> <p><i>Les termes de référence d'un consultant chargé de finaliser l'ébauche de la stratégie du PEC devraient s'assurer que les détails sont fournis sur le rôle des CAR et des RAR.</i></p>	
	Moyen-long terme				
4	<p>Compte tenu des Lignes directrices actuelles du CAR/RAR de 2008, le cas échéant, les futurs nouveaux accords avec le pays hôte ou les modifications éventuelles devraient envisager d'incorporer des éléments concernant l'autofinancement, en dehors de ses opérations et de son entretien de base, ainsi que les relations sur le fonctionnement et l'établissement de rapports entre le Secrétariat du PEC, les CAR et les RAR.</p>	<p><i>Approuvé.</i></p> <p><i>Dans la mesure du possible, veiller à ce que le personnel des CAR bénéficie du renforcement des capacités pertinent fourni aux pays bénéficiaires par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et/ou</i></p>	<p><i>En cours</i></p> <p><i>Immédiat</i></p>	<p><i>Cela devrait être incorporé dans les lignes directrices actualisées du CAR/RAR et constituerait un effort continu du Secrétariat. Cela peut inclure la façon dont les CAR et le Secrétariat échangent lors des réunions, y compris les réunions officielles du Secrétariat, et lorsque les CAR sont en mesure de faire des présentations sur le travail au Secrétariat, en l'absence de représentation du Secrétariat. Il</i></p>	

		<p><i>d'autres projets financés par des fonds extérieurs mis en œuvre ou exécutés par le Secrétariat.</i></p> <p><i>Examiner les accords de pays hôte existants pour s'assurer qu'ils reflètent fidèlement la situation actuelle de chaque CAR.</i></p> <p><i>Inclure dans ce texte « et financement par projets » à la présente recommandation.</i></p> <p><i>Dans la conception et la mise en œuvre de nouveaux projets, faire participer plus directement les CAR au développement et à la mise en œuvre de ces projets.</i></p> <p><i>Promouvoir, s'il y a lieu, une participation accrue des CAR aux réunions externes à l'appui de l'ensemble du travail du Secrétariat.</i></p>	<p><i>En cours</i></p>	<p><i>devrait y avoir un accord préalable sur des questions telles que l'établissement de rapports, les présentations faites, les résultats et les mesures de suivi, etc.</i></p>	
--	--	---	------------------------	---	--

5	<p>La société civile et la communauté des ONG apportent depuis longtemps un appui important à la Convention de Cartagena et à ses Protocoles, en particulier le Protocole SPAW. Il y a amplement de place pour que cet engagement soit poursuivi et élargi avec la définition d'un programme de coopération spécifique/formel, avec des réunions et des délibérations connexes des organisations de la société civile / observateurs intéressés en tant que composants du cadre institutionnel de la Convention de Cartagena, un processus similaire existe dans le cadre de la Convention de Barcelone. Cette reconnaissance peut à son tour contribuer à la viabilité financière des CAR et des RAR et améliorer l'efficacité opérationnelle de la Convention de Cartagena.</p>	<p><i>Il s'agit d'une question importante qui devrait être prise en compte dans le développement de nouveaux mémorandums d'entente, dans la participation des ONG et des Organisations communautaires aux travaux du Secrétariat et dans la mise à jour des lignes directrices CAR/RAR, y compris les nouveaux CAR et RAR, et le développement d'accords bilatéraux entre un CAR et un partenaire potentiel d'ONG ou de la société civile. Il faut également veiller à ce que les CAR, les RAR et le Secrétariat ne se fassent pas concurrence pour obtenir le même financement externe.</i></p>	<p><i>En cours</i></p>	<p><i>Peut-être envisager une section dédiée à la société civile dans le bulletin du PEC.</i></p> <p><i>Inclure l'engagement de la société civile et des ONG dans les stratégies de gestion des connaissances.</i></p>	
Structure de gouvernance					
À court terme					
6	<p>Les structures de gouvernance actuelles pour chaque CAR ont besoin d'être achevées et rendues pleinement fonctionnelles, et développées dans le cas du CAR-SPAW, et devraient faire partie des stratégies respectives des CAR. D'autres termes qui ont besoin d'être élaborés pour</p>	<p><i>Explorer des moyens de permettre une plus grande participation et une plus grande rétroaction des points de liaison directement aux CAR et au Secrétariat.</i></p>	<p><i>En cours</i></p>	<p><i>Les travaux en cours dans le cadre du sous-programme CETA du Secrétariat visent à accroître l'engagement des points de liaison, y compris la création de pages consacrées aux pays sur le site Web du Secrétariat.</i></p>	

	le CAR-SPAW incluent la composition, le mandat et les exigences en matière de rapports pour les comités directeurs et les conseils consultatifs, le cas échéant, avec une soumission pour l'approbation de Parties contractantes.	<i>Encourager les CAR à jouer un rôle de premier plan dans la convocation de futures réunions du STAC, à l'instar de ce qui a été institutionnalisé dans la Convention de Barcelone. Évaluer soigneusement la structure de gouvernance la plus appropriée pour surveiller le travail des CAR en s'appuyant sur ce qui existe déjà.</i>		<i>La stratégie du CAR SPAW est en cours de développement et devrait être complétée par le prochain STAC SPAW où elle sera présentée pour son approbation.</i> <i>Les CAR SPAW et LBS joueront un rôle plus important dans la préparation des STAC prévues pour le 22 novembre en fonction des travaux en cours.</i> <i>L'objectif serait d'avoir une décision de la COP soutenant le rôle principal des CAR dans les futurs STAC.</i>	
7	La finalisation de l'accord de pays hôte entre le Gouvernement cubain et le PNUE, en prenant compte, dans la mesure du possible, des aspects décrits ci-dessus et en excluant toute disposition relative aux activités régionales du CAR financées par le Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes.	<i>Finaliser les accords de pays hôte</i>	<i>En cours</i>	<i>Un projet d'accord de hôte (version espagnole) a été distribué aux autorités environnementales cubaines (CITMA) et est en cours d'examen. On espère qu'avec la contribution du nouveau Coordinateur, cela pourra être finalisé et signé avant la fin de 2022.</i>	
Opérations générales et fonctionnement					
À court terme					
8	Élaborer des mécanismes et un calendrier pour accroître les communications régulières entre le Secrétariat et les CAR ainsi qu'entre les CAR, qui devraient également comprendre des réunions stratégiques régulières avec la participation d'organisations partenaires et d'autres	<i>Organiser régulièrement des échanges et des réunions avec les CAR afin de mieux comprendre leurs opérations et activités.</i>	<i>En cours</i>	<i>Le Secrétariat a relancé le bulletin trimestriel dans le but d'accroître la communication.</i> <i>Il a été convenu que les CAR participeraient davantage aux réunions du programme ainsi qu'à</i>	

	parties prenantes, avec des rapports correspondants et un suivi des décisions.	<p><i>Améliorer la communication entre le Secrétariat et les CAR sur les activités clés au moyen de réunions programmées et de mises à jour par courrier électronique.</i></p> <p><i>Inclure les CAR dans l'élaboration des plans de travail du protocole.</i></p>		<p><i>des réunions consacrées de coordination des CAR et, le cas échéant, aux réunions des groupes de travail. La nomination d'un président pour le groupe de travail LBS est en cours.</i></p> <p><i>L' <u>Atelier régional sur l'eutrophisation</u> qui aura lieu du 25 au 27 juillet, aura une journée consacrée aux discussions entre tous les CAR afin de renforcer la coopération.</i></p> <p><i>Les réunions doivent être soigneusement planifiées et programmées avec un ordre du jour clair pour éviter la surcharge de réunions. Dans la mesure du possible, il faudrait utiliser le temps alloué aux réunions déjà existantes ou prévues.</i></p>	
9	Élaborer les termes de référence des points de liaison de chaque CAR et des points de liaison nationaux, afin de définir les principales tâches qui devraient être accomplies par les points de liaison, afin de renforcer les relations entre les pays membres et le Secrétariat et les CAR, y compris la préparation d'un « kit de points de liaison », avec des documents et des décisions clés, visant à aider les points de liaison dans l'exécution de leurs fonctions.	<p><i>Inclure dans termes de référence des points de liaison, les principaux éléments, liés à leur communication, entre les points de liaison nationaux, les CAR et le Secrétariat.</i></p> <p><i>Examiner les lignes directrices des CAR et des RAR et tenir compte des</i></p>	Août 2022	<p><i>Le projet pourrait être élaboré par le secrétariat et présenté sous forme de document d'information aux prochains STAC. La liste des points de liaison et des techniciens a été mise à jour dans un premier temps pour assurer la représentation des pays.</i></p>	

		<p><i>recommandations formulées dans le présent rapport pour guider la révision de ces lignes directrices.</i></p> <p><i>Élaborer un dossier de bienvenue pour les nouveaux points de liaison sur la Convention et les Protocoles, afin d'aider au transfert des points de liaison précédents. Cela devrait être inclus dans le plan de travail CETA et pour présentation à la prochaine Convention de la COP.</i></p>	<i>T1, 2023</i>	<p><i>Le kit de bienvenue a été inclus dans le plan de travail CETA qui sera élaboré en vue de sa présentation à la prochaine Convention des COP.</i></p>	
10	Définir des procédures de communication avec les Parties contractantes/Pays Membres, qui devraient laisser les questions de coordination et de politique générale à l'UCR, tandis que les CAR communiqueraient sur les questions techniques.	<i>Discussion en cours au cas par cas</i>		<p><i>Dans certains cas, il serait souhaitable de faire passer la communication par le Secrétariat. Il devrait également y avoir une flexibilité pour que les CAR puissent échanger directement avec leurs points de liaison respectifs du protocole, en gardant le Secrétariat en copie, le cas échéant.</i></p>	
	EN COURS moyen-long terme				
11	Favoriser l'élaboration par le Secrétariat d'une programmation conjointe et d'une planification stratégique entre les CAR, afin de mettre en œuvre le plan de travail pour chaque protocole et pour la conception de	<i>Fournir une formation interne sur le rôle du Secrétariat, une orientation à tous les points de liaison et</i>			

	<p>projets conjoints le cas échéant, en dressant les synergies entre les domaines de travail et les questions intersectorielles. À cette fin, il serait souhaitable d'élaborer des stratégies à moyen terme pour chaque CAR et d'adopter une approche pour des plans de travail plus intégrés, y compris des objectifs et des indicateurs définis, ce qui permettrait d'accroître le suivi et la responsabilisation.</p>	<p><i>identifier les possibilités de renforcement des capacités plus vastes. Élaborer une feuille de calcul décrivant les ressources disponibles au sein de chaque CAR qui pourraient être utilisées pour des activités conjointes (c.-à-d. collaboration technique).</i></p> <p><i>Chaque CAR pourrait partager son programme d'activités. Cela pourrait être utilisé pour déterminer les domaines où d'autres CAR pourraient participer.</i></p> <p><i>Les CAR devront peut-être renforcer leurs capacités en matière de recherche de subventions auprès d'organismes donateurs ou d'autres sources de financement.</i></p>			
12	<p>Concevoir des projets avec une approche ascendante et conformément aux plans de travail, en consultation et contribution accrue des points de liaison et des parties prenantes et des partenaires, en particulier des RAR, avec des tâches et des</p>	<p><i>Communiquer avec les CAR sur les projets qui pourraient faire partie d'un plan de travail global.</i></p>	<p><i>En cours</i></p>	<p><i>La réunion de coordination de CAR convoquée en juillet 2022 a permis d'identifier des domaines spécifiques pour une collaboration supplémentaire. Ceux-ci seront présentés dans un rapport séparé.</i></p>	

	responsabilités spécifiques définies pour les rôles du Secrétariat, des CAR et des RAR dans leur mise en œuvre.	<i>La portée devrait assurer que la « base » reçoit plus d'informations. Outre une approche ascendante, l'information doit également provenir du Secrétariat. Cela serait utile pour demander des informations ou des idées qui pourraient être utiles dans la prise de décisions.</i>			
Réseaux d'activités régionaux					
À court terme					
13	Engager les parties à réaffirmer le rôle de coordination des CAR en ce qui concerne le travail et le fonctionnement d'un RAR et le besoin d'obtenir l'approbation des Parties contractantes pour la désignation d'une institution en tant que RAR, conformément aux Directives actuelles de 2008.	<i>Aucune action n'est nécessaire.</i>		<i>Celui-ci devrait être un message cohérent du Secrétariat aux points de liaison et à tous les CAR.</i>	
14	Élaborer et signer un mémorandum d'entente entre le Secrétariat et le Réseau pour la conservation des tortues marines de la région des Caraïbes (WIDECAS), qui fonctionne comme un RAR depuis des décennies.	<i>Aucune décision finale n'a été prise.</i>		<i>Il a été estimé qu'un mémorandum d'entente officiel n'était peut-être pas nécessaire, mais que d'autres discussions pourraient avoir lieu au STAC SPAW et à la COP, afin de convenir de la meilleure voie à suivre.</i> <i>La raison ici est qu'à l'avenir, on chercherait à accroître la cohérence des structures de gouvernance et à officialiser les relations entre le Secrétariat et les RAR.</i>	
EN COURS moyen-long terme					

15	Engager les parties à affiner et à concilier le concept de CAR et de RAR, par un amendement des Lignes directrices actuelles de 2008, afin de mieux refléter leur évolution en termes de rôle et de fonctionnement depuis l'adoption des directives en 2008, par exemple en ce qui concerne les « définitions » et l'« établissement ».	<i>Il est urgent de revoir et de mettre à jour les directives de 2008 adoptées par les Parties. Bien que certaines questions opérationnelles immédiates pourraient être traitées, il serait préférable d'avoir une décision de la COP sur le besoin d'une telle mise à jour qui clarifierait mieux les rôles des RAR.</i>	Mars 2023- déc 2023	<i>Un consultant sera nécessaire pour mettre à jour les lignes directrices. Ceci devrait être accompli une fois que la nouvelle stratégie du PEC aura été approuvée, et devrait se baser sur une décision de la prochaine Conférence des Parties à la Convention de Cartagena.</i>	
16	Les plans de travail pour les RAR doivent être élaborés en étroite consultation avec les CAR et le Secrétariat, avec des définitions des rôles, des cibles et des indicateurs, conformément aux plans de travail de chaque sous-programme de la Convention, ainsi qu'aux objectifs, à l'expertise et aux capacités des RAR.	D'accord avec l'accent initial étant mis sur les CAR.	En cours	<i>Les plans de travail des CAR devraient être officiellement incorporés dans les plans de travail biennaux présentés aux COP, tandis que les travaux des RAR pourraient être fournis sous forme de documents d'information ou de possibilités de collaboration future.</i>	
17	Explorer les possibilités de création éventuelle de nouveaux CAR/RAR, afin de mieux cibler le champ d'action pour la mise en œuvre du programme et l'engagement actif des partenaires dans le cadre institutionnel du PEC.	<i>Approuvé. Ceci devrait être dirigé par le Secrétariat en travaillant directement avec les CAR existants, en particulier lorsqu'il existe des domaines potentiels de chevauchement et/ou de doublons avec toute nouvelle proposition reçue.</i>	En cours	<i>Un projet RAR sur les mammifères marins a été demandé par les Parties contractantes à SPAW, lors de la dernière COP pour s'appuyer sur le projet CAR/MAM et les travaux ont commencé par le CAR-SPAW (à finaliser d'ici septembre 2022). Certains organismes ont exprimé leur intérêt à devenir un nouveau CAR pour la Convention, mais aucune</i>	

				<p><i>discussion détaillée n'a encore eu lieu.</i></p> <p><i>La création de nouveaux CAR devrait s'appuyer sur des lignes directrices et une définition des rôles et des responsabilités, afin d'éviter la duplication des efforts entre les CAR et de s'appuyer sur des exemples de meilleures pratiques, tirés d'autres conventions sur les mers régionales. Le financement est également un facteur important dans la création de nouveaux CAR.</i></p>	
Aspects financiers					
À court terme					
18	Harmoniser la planification budgétaire dans des plans de travail et des formats de rapport respectifs pour chaque CAR et RAR, avec des divisions claires pour les contributions de base des pays hôtes, le cas échéant [personnel permanent et dépenses d'entretien], personnel non permanent supplémentaire, activités et fonds de projet [garantis et requis].	<i>Approuvé. Cela a été mis en œuvre pour le sous-programme AMEP et devrait être mis en œuvre pour le SPAW de manière harmonisée.</i>	<i>Sept. à Nov. 2022</i>	<i>La présentation des budgets dans l'ensemble des CAR doit être uniforme. Un modèle sera élaboré par le Secrétariat et communiqué aux CAR, afin d'assurer la cohérence dans la façon dont le budget biennal est soumis aux Parties contractantes.</i>	
EN COURS moyen-long terme					
19	Explorer de nouvelles voies de mobilisation des ressources pour les CAR et les RAR, en tant que partie intégrante de la stratégie de mobilisation des ressources du PEC, y compris un éventuel fonds/fidécomis à l'appui de la Convention de Cartagena, pour compléter, et non remplacer le Fonds	<i>Cet élément devrait être inclus dans les termes de référence pour la consultation, afin de finaliser le projet de stratégie du PEC. Il s'agira notamment d'une</i>	<i>Juillet-Déc 2022</i>	<i>Fonds au titre du projet ACP MEA identifié pour soutenir cette consultation. Les termes de référence doivent être élaborés d'ici la fin du mois d'août, en vue de la sélection des consultants d'ici la fin du mois de septembre.</i>	

	d'affectation spéciale (CTF), en finançant les fonctions essentielles du Secrétariat, les initiatives et/ou les projets qui garantissent des progrès vers la réalisation des objectifs convenus.	<i>stratégie interne de mobilisation des ressources du Secrétariat (RMS). La RMS devrait également refléter les opportunités de mobilisation des ressources pour les CAR.</i>			
--	--	---	--	--	--